

## AMAP «LE CHAMP DE LA BALEINE» - CONTRAT LÉGUMES ET FRUITS

Le présent contrat est passé entre les **amapien-ne-s** :

et la **maraîchère** :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**CLOTHILDE GHESQUIERE -  
BIOVERGER de RIEUX**

**Hameau de Rieux - 60 210 Le Hamel**

[lebiovergerderieux@gmail.com](mailto:lebiovergerderieux@gmail.com)

Tél : 06 26 57 65 87

| Engagements de l'AMAPIEN-NE   | Engagements de la MARAÎCHÈRE   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Payer par avance, lors de la signature du contrat, l'ensemble des paniers de la saison selon les modalités choisies. S'acquitter de sa cotisation annuelle à l'association « Autour de la Baleine ».</li> <li>- Participer à au moins 4 distributions par an. S'inscrire sur le planning des permanences pour cela.</li> <li>- En cas d'absence, assurer la récupération de son panier par un remplaçant (personne de son entourage ou contactée sur la liste des « intermittents »). Aucun remboursement ne sera effectué.</li> <li>- Accepter la totalité des produits du panier.</li> <li>- Accepter les risques liés aux aléas de la production (intempéries, ravageurs, maladies), sachant toutefois qu'il-elle recevra sa juste part de la récolte, même en cas de difficulté, et bénéficiera à l'occasion de l'abondance d'une récolte ultérieure.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire des légumes et des fruits de qualité, frais et diversifiés, conformément aux principes de l'agriculture biologique</li> <li>- Être présent aux distributions et donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.</li> <li>- Prévenir l'AMAP en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient sa production ou la livraison, et proposer des solutions de compensation le cas échéant.</li> <li>- Prendre en compte les remarques et les besoins de l'AMAP. Être ouvert aux suggestions des amapien.nes quand elles sont raisonnables et réalistes.</li> <li>- Accueillir les adhérent.es sur sa ferme, dans la mesure du possible, au moins une fois pendant la saison</li> </ul> |

### Rappel du Calendrier :

- La période d'engagement débute le 7 septembre 2022 et jusqu'au 30 août 2023, pour un total de 50 semaines de distribution. Il n'y aura pas de distribution du 28 décembre au 4 janvier (trêve hivernale - reprise le 11 janvier)
- Les distributions ont lieu tous les mercredis entre 19h30 et 20h30 au café culturel Maya Angelou ou au jardin de la baleine.

### Rappel Prix du panier et Modalités de règlement :

- Le prix d'un panier complet s'élève à **18 €** ; le prix d'un demi-panier s'élève à **10 €**.
- Le montant total sur la durée de l'engagement s'élève à **900 €** pour un grand panier et à **500 €** pour un demi-panier
- Joindre aux chèques nécessaires pour la maraîchère, un chèque de cotisation de 10 € à l'ordre de « Autour de la baleine » si vous êtes déjà adhérent.e de l'association (**assurances et cotisation au réseau AMAP-IDF**) ou bien 15 euros si vous n'êtes pas déjà adhérent-e (**cotisation Amap-IDF + adhésion ADLB**).

### Merci de remplir les tableaux ci-dessous selon vos choix de règlements :

| Choix                                 | Prix        | Modalités de paiement au choix (Chèques à l'ordre de «SARL Bio Verger Potager ») |   |   |
|---------------------------------------|-------------|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Grand Panier | <b>18 €</b> | <input type="checkbox"/> 2 chèques de 450€                                       | <input type="checkbox"/> 3 chèques de 300€              | <input type="checkbox"/> 6 chèques de 150 €           |
| <input type="checkbox"/> Petit panier | <b>10 €</b> | <input type="checkbox"/> 2 chèques de 250€                                       | <input type="checkbox"/> 2 chèques de 167 € + 1 de 166€ | <input type="checkbox"/> 5 chèques de 83€ + 1 de 85 € |

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'Amap, disponible sur le site d'Autour de la Baleine.

Fait à Paris en 2 exemplaires, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2022

L'amapien-ne :

La maraîchère :